

À PARTIR DE
9,90 €
PAR MOIS*

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

CARCEPT BLESSURES ACCIDENTELLES

PARCE QUE VOUS NE POUVEZ PAS TOUT ANTICIPER,
NOUS ASSURONS VOTRE TRANQUILLITÉ

*Tarif applicable jusqu'au 31 décembre 2022 pour un adhérent âgé de 55 à 75 ans ayant souscrit une formule Classique.



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

FAITES FACE AUX BLESSURES ACCIDENTELLES : COMPLÉTEZ LES GARANTIES DE VOTRE MUTUELLE SANTÉ

Une blessure accidentelle peut occasionner des frais importants fragilisant l'équilibre de votre budget.

Par exemple même une fracture de la cheville nécessite une adaptation de votre quotidien :

- Recours à une aide à domicile en attendant votre rétablissement
- Nécessité de prendre un taxi pour vos déplacements plutôt que votre véhicule personnel ou les transports en commun

Ces dépenses représentent un surcoût non pris en charge par votre mutuelle santé. Alors parce que les occasions de se blesser ne manquent pas, faire le choix d'une solide assurance blessures accidentelles est primordial.

2 FORMULES AU CHOIX POUR RÉPONDRE À VOTRE BUDGET

Avec CARCEPT Blessures accidentelles, vous êtes couvert en cas de blessures des yeux, de fractures, brûlures, luxations et amputations consécutives à un accident domestique, de la circulation ou en cas d'agressions.

Bénéficier d'un capital permettant de vous aider à faire face aux conséquences financières d'un accident.

- **CLASSIQUE** jusqu'à 4 000 € / an à partir de 9,90 €/mois
- **CONFORT** jusqu'à 8 000 € / an à partir de 18,30 €/mois

DES SERVICES D'ASSISTANCE INCLUS

3 packs pour un accompagnement global permettant de vous rétablir dans les meilleures conditions :

- **Pack Urgence** : mise en place de mesures immédiates en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (livraison de courses, fermeture du domicile quitté en urgence, transferts, etc.)
- **Pack info et conseil** : des réponses au quotidien et de l'information prévention sur les risques de chute à partir de 65 ans - activable dès l'ouverture du contrat
- **Pack incapacité** : un accompagnement pour adapter son quotidien en cas de blessures entraînant une incapacité et favoriser le maintien à domicile



**1 MOIS
OFFERT
À L'ADHÉSION****

I L'ESSENTIEL DU CONTRAT

- Souscription de 18 à 80 ans sans questionnaire médical
- 2 plafonds de capital au choix :
 - jusqu'à 4 000 € / an
 - jusqu'à 8 000 € / an
- Libre utilisation du capital
- Possibilité de changer de formule au-delà d'un an de cotisation
- - 20 % sur la cotisation du conjoint pour toute adhésion en couple

I LES ACCIDENTS DE LA VIE EN CHIFFRES***

- Plus de 8 chutes sur 10 se produisent à domicile, dans la maison ou à proximité
- Après 60 ans, 1 accident domestique sur 4 se termine aux urgences
- Dans 1 cas sur 2, il y a traumatisme ou fracture, avec hospitalisation
- Après une première chute, risque de tomber à nouveau dans la même année est multiplié par 20
- Chez les plus de 60 ans, les chutes entraînent chaque année 100 000 fractures des vertèbres et 55 000 fractures du col du fémur

En glissant dans sa douche, Dominique s'est fracturée le fémur. Grâce à **CARCEPT Blessures accidentelles** formule **CONFORT**, elle a perçu un **capital de 4 000 €**. Avec la formule **CLASSIQUE** le **capital** aurait été **de 2 000 €**.

** Cela correspond au 1^{er} mois de cotisation au contrat CARCEPT Blessures Accidentelles.

***Source : Argus de l'assurance

Vous avez des questions avant de souscrire ?

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

09 72 72 37 30 (Appel non surtaxé)

ou rendez-vous sur notre site internet

carcept-prev.fr

Retrouvez toutes les informations
vous concernant
dans votre espace personnel.



Et rejoignez-nous sur



Carcept Prev accompagne la branche du Transport dans les domaines de la retraite complémentaire, de l'assurance santé et prévoyance, de l'action sociale et du bien-être. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement complet et adapté à votre métier pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

Carcept Prev s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

CARCEPT BLESSURES ACCIDENTELLES est un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative souscrit par l'Association de Prévoyance du Groupe KLESIA auprès de la Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev.

Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev, entreprise régie par le Code des assurances, société d'assurance mutuelle, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 439 située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Association de Prévoyance du Groupe KLESIA dite « APGK » - Association de souscription régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.